

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre, les membres du Comité syndical se sont réunis à TADOUSSE sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents :
En exercice	21	Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE M.H, MAILLOT M.C., PLANTE M.
Présents	20	Mrs CAU-MIL T, CAZALITS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, ERIZABAL C, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE C, LAHORE J.P, LANUSSE-CAZALE A, LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, PAULIEN R, PELANNE C
Dont suppléants	0	
Dont représentés	0	
Votants	20	
Dont pour	20	
Dont contre	0	Etaient excusés : néant
Dont abstention	0	Etaient absents : Mme ARGILAGA MC
Convocation : 06.11.2018		Secrétaire de séance : Mme MAILLOT MC

N°2018-G1 – ADMINISTRATION GENERALE – RGPD : DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

RAPPORT

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment ses articles 37 à 39,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

La RGPD – pour Réglementation Générale sur la Protection des Données – est une directive européenne visant à protéger les personnes physiques quant au traitement de leurs données personnelles. Cette nouvelle réglementation abroge la directive de 1995 relative à la protection des données, et, en prenant en compte l'évolution de l'informatique, s'apparente à une mise à jour. Ce règlement est entré en vigueur le 24 mai 2016 et est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations ou organismes, depuis 25 mai 2018.

L'Agence Publique Locale de Gestion (APGL) en tant que personne morale peut être désignée comme Délégué à la Protection des Données (DPO). Pour mémoire, le Syndicat est dans l'obligation d'en désigner un. A ce titre, le DPO mutualisé de l'APGL couvrirait les missions suivantes :

- informer et conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents,
- réaliser l'inventaire des données de l'organisme et de leurs traitements, gérer le registre de traitements,
- contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes,
- conseiller la collectivité sur la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et de la vie privée, et en vérifier l'exécution,
- diffuser une culture « Informatique & Libertés » au sein de la collectivité,
- coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci,
- notifier dans les 72h à l'autorité de contrôle, et selon le cas aux personnes concernées, les incidents intervenus.

Mme la Présidente propose donc de désigner l'APGL, étant entendu que cette prestation est comprise dans l'adhésion annuelle.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de désigner l'Agence Publique de Gestion Locale comme Délégué à la Protection des Données

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

**SYNDICAT DES ECOLES
DE LA REGION DE GARLIN**
3 rue Firmin BACARISSE - 64 330 GARLIN
05.59.04.78.64 - contact@sivosgarlin.fr



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/11/2018